



Générale des Assurances



Catalogue 2023



Générale des Assurances







Disponibilité

Dynamisme

Innovation

Écoute

Confiance



PRESENTATION DU GROUPE GA

La Générale des Assurances (GA) a été créée sous la bannière de l'encrage de l'économie libérale par des privés nationaux soucieux de contribuer au développement socio-économique du Burkina Faso. Créée en 1997 en société anonyme, elle est régie juridiquement par le code des Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

Avec un capital de trois milliards (3 000 000 000) de francs CFA entièrement libéré et un chiffre d'affaires de plus de sept (7) milliards de francs CFA en fin 2022, la GA mène ses activités avec le devoir de satisfaire sa clientèle par une offre variée et adaptée de produits d'assurances.

Aussi, fière du comportement de ses clients et de l'ensemble de ses autres acteurs, les dirigeants et actionnaires ont procédé courant 2006 à une mise en place d'une société vie et de capitalisation dénommée GA-ASSURANCES VIE (GA-VIE) au capital de trois milliards (3 000 000 000) de francs CFA également.

L'objectif de cette diversification étant d'accroître le taux d'équipement en produits d'assurances pour tous. La résultante de cette option participe sans doute à la collecte d'une épargne de longue durée qui sera investie dans le circuit économique pour le financement des activités des agents économiques burkinabè.

Aujourd'hui, clients, actionnaires, dirigeants, et personnel sont unanimement satisfaits du désormais groupe GA comprenant la GA et la GA-VIE.

Dans une dynamique de recherche perpétuelle de l'excellence et animé du souci de fournir des prestations de qualités à ses assurés et partenaires, la GA est structurée et organisée de manière à :

- Remplir toutes les fonctions nécessaires et essentielles à une société d'assurance non vie ;
- Assurer une bonne répartition des tâches et de la coordination de l'ensemble des activités ;
- Fonctionner de manière harmonieuse et en conformité avec les règles de contrôle en interne.

La GA appartient à un grand Groupe dénommé le Groupe FADIMA qui compte :

- La GA elle-même pour les assurances non vie ;
- La GA-ASSURANCES VIE (GA-VIE) pour les assurances vie et capitalisation ;
- VIMSO pour les prestations d'assurance ;
- La Microfinance FADIMA (MIFA) pour la collecte de l'épargne et l'octroi du crédit ;
- La Ferme FADIMA pour l'agro-industrie ;
- La FONDATION FADIMA, avec sa RADIO FADIMA, pour la lutte contre la pauvreté ;
- SCI FADIMA pour l'immobilier.

Toutes les activités de ces sociétés sont coordonnées au niveau de la société mère, Fadima Holding (FH).

Disponibilité - Dynamisme - Innovation - Écoute - Confiance





PARTICULIER

AUTOMOBILE

HABITATION

VOYAGE

INDIVIDUELLE
ACCIDENT CORPOREL

RC CHEF DE FAMILLE



ASSURANCE AUTOMOBILE

Qu'est-ce que c'est ?

L'assurance automobile a pour principale fonction de prévoir l'indemnisation des dommages pouvant être causés à un tiers par un conducteur et/ou l'un de ses passagers.

À qui s'adresse-t-elle ?

Cette assurance s'adresse à tout détenteur de tout véhicule terrestre à moteur (moto, cyclomoteur, scooter, voiture, camion, etc.).

Pourquoi souscrire ?

Pour bénéficier en cas de sinistre d'une couverture pour les frais engendrés lors de blessures causées à un individu (frais de prise en charge hospitalière, etc.) et en cas de dégâts matériels (sur d'autres véhicules, mais aussi sur des biens immobiliers, etc.).

Quelles sont les différentes options en la matière ?

Les options disponibles sont les suivantes :

- L'assurance Responsabilité Civile (RC), seule garantie assortie d'une obligation légale.
- L'assurance au tiers qui prend en compte la RC, la garantie personne transportée (PT) et la garantie Défense Recours (DR).
- L'assurance Liberté, qui offre une multitude de choix sur toutes les garanties, avec comme base obligatoire la RC – DR – PT.
- La « Autoflex Optimum » concerne les véhicules de 5 à 10 ans, elle couvre toutes les garanties classiques en assurance automobile.
- L'assurance tous risques pour les véhicules de 0 à 5 ans inclus ; elle comprend toutes les garanties classiques en assurance automobile.
- L'assurance Maxi Auto Protection (MAP) qui comporte en plus des 7 garanties classiques, 7 nouvelles garanties listées dans le tableau ci-dessous.



Tableau récapitulatif de l'assurance automobile

Formule Garantie	Garanties de base	Au tiers	Liberté	Autoflex optimum	Tous risques	Maxi Auto Protection
Responsabilité Civile	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Personnes Transportées		✓	✓	✓	✓	✓
Défense Recours		✓	✓	✓	✓	✓
Incendie			Optionnel	✓	✓	✓
Vol			Optionnel	✓	✓	✓
Tierce Complète			Optionnel	✓	✓	✓
Bris de Glace			Optionnel	✓	✓	✓
Panne Mécanique						✓
Zéro franchise			Optionnel	Optionnel	Optionnel	✓
Perte Totale			Optionnel	Optionnel	Optionnel	✓
Aide au constat			Optionnel	Optionnel	Optionnel	✓
Remorquage			Optionnel	Optionnel	Optionnel	✓
Continuité de Trajet			Optionnel	Optionnel	Optionnel	✓
Remplacement de véhicule			Optionnel	Optionnel	Optionnel	✓
Avance sur recours			Optionnel	Optionnel	Optionnel	

Avantages

- Un tarif adapté à vos besoins et à vos bourses;
- Large choix de garanties ;
- Une remise dès la première souscription ;
- Une indemnisation rapide en cas de sinistre.





ASSURANCE AU TIERS

L'assurance Au Tiers comprend trois (3) garanties qui sont :

Responsabilité Civile

Cette garantie prend en charge les dommages que vous causez involontairement avec votre engin :

- A des personnes ou leurs biens
- A la suite d'un accident, d'un incendie ou d'une explosion

Personne transportée

Cette garantie couvre les dommages corporels du conducteur quand celui-ci est responsable ou qu'il n'y a pas de tiers identifié. Elle peut être assimilée à un « individuelle accident ». Elle peut être incluse dans le contrat automobile ou souscrite à part.

Défense Recours

La garantie Défense Pénale vous fait bénéficier de services juridiques spécialisés pour assurer votre défense. Elle s'exerce si vous êtes responsable de dommages causés à d'autres personnes avec votre voiture et si vous faites l'objet de poursuites devant les tribunaux répressifs. La garantie Recours vous fait bénéficier de la mise en œuvre de tous moyens nécessaires, soit à l'amiable, soit en justice, afin d'obtenir du tiers responsable la réparation des dommages matériels subis par le véhicule assuré et des dommages corporels ou immatériels subis par les personnes assurées, s'ils sont causés par un accident, un incendie ou un vol impliquant le véhicule assuré.





LIBERTÉ

L'option Liberté propose trois (3) garanties obligatoires. Le client a le choix d'ajouter d'autres garanties qui sont optionnelles.

Garanties obligatoires

Responsabilité Civile

Cette garantie prend en charge les dommages que vous causez involontairement avec votre engin :

- A des personnes ou leurs biens
- A la suite d'un accident, d'un incendie ou d'une explosion

Personne transportée

Cette garantie couvre les dommages corporels du conducteur quand celui-ci est responsable ou qu'il n'y a pas de tiers identifié. Elle peut être assimilée à un « individuelle accident ». Elle peut être incluse dans le contrat automobile ou souscrite à part.

Défense Recours

La garantie Défense Pénale vous fait bénéficier de services juridiques spécialisés pour assurer votre défense. Elle s'exerce si vous êtes responsable de dommages causés à d'autres personnes avec votre voiture et si vous faites l'objet de poursuites devant les tribunaux répressifs. La garantie Recours vous fait bénéficier de la mise en œuvre de tous moyens nécessaires, soit à l'amiable, soit en justice, afin d'obtenir du tiers responsable la réparation des dommages matériels subis par le véhicule assuré et des dommages corporels ou immatériels subis par les personnes assurées, s'ils sont causés par un accident, un incendie ou un vol impliquant le véhicule assuré.

Garanties optionnelles

Avance sur Recours

Une avance sur recours désigne le versement anticipé, par la compagnie d'assurance, d'une partie ou de la totalité des indemnités à son assuré. Par la suite, la compagnie d'assurance se remboursera auprès de l'assurance du responsable de l'accident de la circulation, suite aux procédures engagées. Cette avance peut s'avérer particulièrement utile pour l'assuré confronté à un désaccord avec le conducteur adverse, qui peut souvent entraîner des procédures longues.

L'avance sur recours offre la possibilité à un assuré de recevoir rapidement une indemnisation en cas d'accident où il n'est pas responsable. Le principal avantage de ce système de remboursement est de garantir une indemnisation rapide.

Incendie

Vol

Tierce Complète

Bris de glace

Zéro franchise

Perte Totale

Aide au constat

Remorquage

Continuité de Trajet

Remplacement de

véhicule

→ **Voir page 12**





AUTOFLEX OPTIMUM (Véhicule de 5 à 10 ans)

L'assurance Autoflex Optimum comprend :

Responsabilité Civile

Cette garantie prend en charge les dommages que vous causez involontairement avec votre engin :

- A des personnes ou leurs biens
- A la suite d'un accident, d'un incendie ou d'une explosion

Personne transportée

Cette garantie couvre les dommages corporels du conducteur quand celui-ci est responsable ou qu'il n'y a pas de tiers identifié. Elle peut être assimilée à un « individuelle accident ». Elle peut être incluse dans le contrat automobile ou souscrite à part.

Défense Recours

La garantie Défense Pénale vous fait bénéficier de services juridiques spécialisés pour assurer votre défense. Elle s'exerce si vous êtes responsable de dommages causés à d'autres personnes avec votre voiture et si vous faites l'objet de poursuites devant les tribunaux répressifs. La garantie Recours vous fait bénéficier de la mise en œuvre de tous moyens nécessaires, soit à l'amicable, soit en justice, afin d'obtenir du tiers responsable la réparation des dommages matériels subis par le véhicule assuré et des dommages corporels ou immatériels subis par les personnes assurées, s'ils sont causés par un accident, un incendie ou un vol impliquant le véhicule assuré.

Incendie

Cette garantie prend en charge les dommages causés à votre voiture en cas d'incendie, d'explosion ou du court-circuit électrique d'origine interne. Elle couvre également les dommages dus à la chute de la foudre, à une tempête, à la grêle à une catastrophe technologique

Vol

La garantie vol couvre les dommages subis par le véhicule lors d'un vol total, partiel ou d'une tentative : l'assuré est remboursé de la valeur de son véhicule, après un délai maximum de 30 jours. Si le véhicule est retrouvé avant ce délai, il est automatiquement restitué s'il est économiquement réparable

Tierce Complète

Elle couvre tous les dommages causés aux véhicules, même en cas de responsabilité totale (si vous êtes totalement en renfort) et en cas de tiers non identifiable par collision avec un élément naturel (arbre, animal) ou du mobilier urbain (plots, garde-fous)

Bris de glace

Cette garantie prend en charge la remise en état ou le remplacement des éléments suivants : parebrise, glaces arrières et latérales.





**Profitez de
14 garanties**



MAP : MAXI AUTO PROTECTION

L'assurance MAP comprend :

Responsabilité Civile

Cette garantie prend en charge les dommages que vous causez involontairement avec votre engin :

- A des personnes ou leurs biens
- A la suite d'un accident, d'un incendie ou d'une explosion

Personne transportée

Cette garantie couvre les dommages corporels du conducteur quand celui-ci est responsable ou qu'il n'y a pas de tiers identifié. Elle peut être assimilée à un « individuelle accident ». Elle peut être incluse dans le contrat automobile ou souscrite à part.

Défense Recours

La garantie Défense Pénale vous fait bénéficier de services juridiques spécialisés pour assurer votre défense. Elle s'exerce si vous êtes responsable de dommages causés à d'autres personnes avec votre voiture et si vous faites l'objet de poursuites devant les tribunaux répressifs. La garantie Recours vous fait bénéficier de la mise en œuvre de tous moyens nécessaires, soit à l'amiable, soit en justice, afin d'obtenir du tiers responsable la réparation des dommages matériels subis par le véhicule assuré et des dommages corporels ou immatériels subis par les personnes assurées, s'ils sont causés par un accident, un incendie ou un vol impliquant le véhicule assuré.

Incendie

Cette garantie prend en charge les dommages causés à votre voiture en cas d'incendie, d'explosion ou du court-circuit électrique d'origine interne. Elle couvre également les dommages dus à la chute de la foudre, à une tempête, à la grêle à une catastrophe technologique

Vol

La garantie vol couvre les dommages subis par le véhicule lors d'un vol total, partiel ou d'une tentative : l'assuré est remboursé de la valeur de son véhicule, après un délai maximum de 30 jours. Si le véhicule est retrouvé avant ce délai, il est automatiquement restitué s'il est économiquement réparable.

Tierce Complète

Elle couvre tous les dommages causés aux véhicules, même en cas de responsabilité totale (si vous êtes totalement en renfort) et en cas de tiers non identifiable par collision avec un élément naturel (arbre, animal) ou du mobilier urbain (plots, garde-fous)

Bris de glace

Cette garantie prend en charge la remise en état ou le remplacement des éléments suivants : parebrise, glaces arrières et latérales.



7 nouvelles garanties



RÉPARATION DE PANNES MÉCANIQUES

Elle permet de réparer un large spectre de pannes.

1. Mécaniques

Le moteur : les joints de culasse, la culasse et toutes les pièces lubrifiées en mouvement : chemises, pistons et axes, vilebrequin, embiellage, segments, distribution, arbre à cannes, soupapes, guides, valves et pompe à l'huile.

Turbo : Electrovanne de commande de turbo, turbo compresseur.

Boîte de vitesse : Toutes les pièces lubrifiées en mouvement, bloc hydraulique BVA, boîte de transfert.

Pont : Toutes les pièces à l'exception du carter, des limiteurs de couple à friction et des arbres de roues.

Freinage : le maître-cylindre, le servofrein, la pompe à vide d'assistance, le répartiteur de freinage.

Injection

Climatisation

Cadrans

Embrayage

2. Électroniques

- Ordinateur de bord
- GPS
- Alarme montés d'origine
- Caméra de recul

3. Électriques

- Démarreur
- Alternateur
- Calculateur d'injection

4. Périphériques

- Fermeture centralisée
- Lève-vitre
- Moteur du toit ouvrant
- Moteur de rétroviseurs

ZÉRO FRANCHISE

Elle permet de ne pas payer de franchise en cas de sinistre.

PERTE TOTALE

Elle donne droit au versement d'une indemnité en cas de perte totale du véhicule assuré à la suite d'une collision avec un autre véhicule, un piéton, un animal, la chute dans un ravin ou un renversement sans collision.

AIDE AU CONSTAT

En cas d'accident, un constateur vous assiste sur place pour vous aider à remplir le constat.

REMORQUAGE

Votre véhicule est remorqué depuis le lieu d'immobilisation jusqu'au garage le plus proche.

CONTINUITÉ DU TRAJET

Elle permet le transport des occupants de votre véhicule jusqu'à leur destination ou leur retour à domicile.

REPLACEMENT DE VÉHICULE

À la suite d'un vol, ou tentative de vol, d'une panne ou d'un accident entraînant l'immobilisation du véhicule sur place et nécessitant son remorquage, nous organisons le remorquage du véhicule, et après vérification auprès du garagiste ou d'un expert automobile, si les réparations nécessitent plus de 48 heures d'immobilisation, nous mettons à la disposition du bénéficiaire pendant la durée effective des réparations, un véhicule de remplacement selon l'option choisie dans les conditions particulières du contrat d'assurance.



TOUS RISQUES

(pour les véhicules de moins de 5 ans)

Responsabilité Civile

Cette garantie prend en charge les dommages que vous causez involontairement avec votre engin :

- A des personnes ou leurs biens
- A la suite d'un accident, d'un incendie ou d'une explosion

Personne transportée

Cette garantie couvre les dommages corporels du conducteur quand celui-ci est responsable ou qu'il n'y a pas de tiers identifié. Elle peut être assimilée à un « individuelle accident ». Elle peut être incluse dans le contrat automobile ou souscrite à part.

Défense Recours

La garantie Défense Pénale vous fait bénéficier de services juridiques spécialisés pour assurer votre défense. Elle s'exerce si vous êtes responsable de dommages causés à d'autres personnes avec votre voiture et si vous faites l'objet de poursuites devant les tribunaux répressifs. La garantie Recours vous fait bénéficier de la mise en œuvre de tous moyens nécessaires, soit à l'amiable, soit en justice, afin d'obtenir du tiers responsable la réparation des dommages matériels subis par le véhicule assuré et des dommages corporels ou immatériels subis par les personnes assurées, s'ils sont causés par un accident, un incendie ou un vol impliquant le véhicule assuré.

Incendie

Cette garantie prend en charge les dommages causés à votre voiture en cas d'incendie, d'explosion ou du court-circuit électrique d'origine interne. Elle couvre également les dommages dus à la chute de la foudre, à une tempête, à la grêle à une catastrophe technologique

Vol

La garantie vol couvre les dommages subis par le véhicule lors d'un vol total, partiel ou d'une tentative : l'assuré est remboursé de la valeur de son véhicule, après un délai maximum de 30 jours. Si le véhicule est retrouvé avant ce délai, il est automatiquement restitué s'il est économiquement réparable.

Tierce Complète

Elle couvre tous les dommages causés aux véhicules, même en cas de responsabilité totale (si vous êtes totalement en renfort) et en cas de tiers non identifiable par collision avec un élément naturel (arbre, animal) ou du mobilier urbain (plots, garde-fous)

Bris de glace

Cette garantie prend en charge la remise en état ou le remplacement des éléments suivants : parebrise, glaces arrière et latérales.





ASSURANCE HABITATION

Qu'est-ce que c'est ?

L'assurance habitation est une assurance destinée aux habitations de particuliers et leurs annexes. Son objet principal est de couvrir les locaux, leurs contenus, et la responsabilité civile de ses occupants.

A qui s'adresse-t-elle ?

Cette assurance s'adresse à tout propriétaire ou locataire d'une maison ou d'un appartement.

Pourquoi souscrire ?

Pour bénéficier en cas de sinistre (incendie, dommages, électriques, bris de glace, dégâts des eaux, ...) d'une remise en l'état du bien endommagé. Pour les cas du locataire, il est responsable du propriétaire des dommages causés au logement qu'il loue. Il est donc recommandé de souscrire à ce contrat.

Quelles sont les différentes options ?

Garantie de base : la garantie de base est la garantie incendie pour tout bâtiment et le contenu.

Garantie optionnelle :

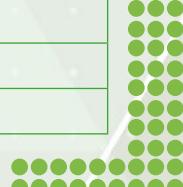
- Tempête, grêle, fumée ;
- Chute d'appareils de navigation aérienne ;
- Choc d'un véhicule terrestre ;
- Actes de vandalisme, émeutes ; mouvements populaires ;

- Hautes eaux et inondations ;
- Dégâts des eaux ;
- Dommages aux appareils électriques et électroniques
- Vol ;
- Bris de glace
- Responsabilité civile et chef de famille ;
- Défense et recours.

Quels sont les avantages ?

- Une gamme de formules modulables (choix de capitaux, du montant de la francise, garanties opérationnelles)
- Une souscription transparente par la liste des biens que vous souhaitez protéger.
- Un service d'assistance en cas de sinistre pour permettre de retrouver rapidement votre logement.

Formule	Multirisque Habitation
Incendie	✓
Responsabilité Civile	Optionnel
Tout risque informatique	Optionnel
Bris de glace	Optionnel
Vol avec effraction	Optionnel
Dommages électriques	Optionnel
Inondation	Optionnel
Dégât des eaux	Optionnel





ASSURANCE VOYAGE

Qu'est-ce que c'est ?

Cette souscription permet une prise en charge des frais inhérents à une urgence médicale pendant votre séjour à l'étranger (séjour moins de 90 jours consécutifs).

A qui s'adresse-t-elle ?

A toute personne désirant voyager et à toute entreprise désirant assurer le voyage de ses employés.

Pourquoi souscrire ?

Parce qu'elle peut être obligatoire pour l'obtention de certains VISA et qu'elle protège votre patrimoine en cas de problème à l'étranger.

Quelles sont les différentes options ?

- Zone 1 (Europe, Afrique, Moyen Orient)
- Zone 2 (Monde entier)

Quelles sont les différentes garanties ?

Les principales garanties de cette assurance sont :

- Assistance médicale d'urgence en cas d'altération soudaine, grave et imprévisible de l'état de santé de l'assuré ;
- Transport médicalisé ;
- Frais médicaux d'urgence ;
- Soins dentaires d'urgence ;
- Rapatriement du corps ;
- Avance de caution pénale ;
- Hospitalisation COVID 19 ;
- Retard et perte de bagages.

Quels sont les avantages

En cas de problème médical grave, l'assuré est évacué si nécessaire vers un centre médical d'excellence le plus proche.





INDIVIDUELLE ACCIDENT CORPOREL

Qu'est-ce que c'est ?

C'est un contrat qui garantit une indemnisation en cas d'accident dans le cadre de votre vie privée et professionnelle.

A qui s'adresse-t-elle ?

A toute personne physique et toute famille quelle que soit sa structure (monoparentale avec des enfants ou couple sans enfants).

Pourquoi souscrire ?

Toute personne peut être victime d'un accident dans le cadre de sa vie privée ou professionnelle. Cela peut bouleverser sa vie. Pour mieux vous protéger et protéger votre famille, il est bon de souscrire à une couverture adéquate.

Quelles sont les différentes garanties ?

- Capital décès ;
- Capital infirmité permanente et définitive ;
- Remboursement des frais médicaux ;
- Indemnité quotidienne en cas d'incapacité temporaire ;
- Remboursement des frais de recherche, de sauvetage et de transport.

Formule	Base
Accidents vie quotidienne	✓
Accidents de la circulation	✓
Capital Décès	✓
Capital incapacité totale ou partielle	✓

Quels sont les avantages

- Une couverture unique pour votre quotidien ;
- Une facilité de souscription ;
- Un service d'assistance en cas de sinistre.





RESPONSABILITE CIVILE (RC) CHEF DE FAMILLE

Qu'est-ce que c'est ?

L'assurance RC Chef de famille a pour objet la réparation des dommages matériels et corporels subis par un tiers du fait de l'assuré lui-même, de ses enfants mineurs, des personnels de maison, des animaux domestiques (chien) et des installations (piscine). Elle résulte de l'obligation légale de réparer les préjudices commis à un tiers.

A qui s'adresse-t-elle ?

A toute personne ayant la responsabilité d'une personne ou au chef de famille.

Quels sont les avantages ?

- Souscription facile dès que vous donnez une copie de votre pièce d'identité et des références (commune, secteur, parcelle, lot, section, porte n°, zone.) de votre habitation ;
- Prise en charge des dommages à la hauteur des capitaux que vous avez choisis à la souscription ;
- Protéger votre patrimoine du fait de toutes réparations de préjudices commis à un tiers par vous-même ou ceux habitant sous votre toit.





PROFESSIONNEL

FLOTTE DE VEHICULE

RESPONSABILITE CIVILE GÉNÉRALE

BRIS DE MACHINE

PROTECTION SOCIALE GROUPE | SANTE

MULTIRISQUE BUREAUX OU PROFESSIONNELLE

TRANSPORT

TOUS RISQUES CHANTIERS

TOUS RISQUES MONTAGE

MULTIRISQUE INDUSTRIELLE OU COMMERCIAL

TOUS RISQUES INFORMATIQUE

RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE

VOYAGE GROUPE

RESPONSABILITE CIVILE SCOLAIRE



FLOTTE DE VEHICULE

Qu'est-ce que c'est ?

Un contrat qui permet la couverture de tous les véhicules d'une entreprise ou d'un particulier. Ils sont regroupés sous une même police afin de vous permettre un meilleur suivi et de bénéficier d'une plus grande réduction.

A qui s'adresse-t-elle ?

A toute entreprise ou tout particulier possédant plus de deux (2) véhicules.

Pourquoi souscrire ?

Ce contrat vous permet de faciliter la gestion de votre parc automobile tout en réduisant le coût de la prime par véhicule.

Quelles sont les différentes options en la matière ?

Les options disponibles pour l'assurance mono sont applicables à la flotte automobile.





BRIS DE MACHINE (BDM)

Qu'est-ce que c'est ?

Elle couvre le bris ou la destruction, imprévu ou fortuit, subi par les machines et matériels en activités ou au repos ainsi que lors des opérations de démontage, de remontage, de déplacement et résultant des causes suivantes :

- Causes internes ;
- Incidents d'incendie ou d'explosion ;
- Effets du courant électrique ;
- Phénomènes naturels.

A qui s'adresse-t-elle ?

Elle peut être souscrite par toutes personnes physiques (détenteur d'un groupe électrogène, engin de chantier), ou morales (professionnels qui utilisent des machines industrielles de production ou de transformation).

Quels sont les avantages ?

- la sérénité optimale dans l'exercice de vos activités ;
- la couverture des dommages imprévisibles.

Quelles sont les différentes options

- Dommages directs en BDM (garantie de base) ;
- Frais supplémentaires en BDM ;
- Perte d'exploitation après BDM ;
- Transport à grande vitesse ;
- Horaires d'experts.





MULTIRISQUE BUREAUX OU PROFESSIONNELLE

Qu'est-ce que c'est ?

Un contrat pour protéger votre local professionnel et tout ce qu'il contient : matériels, équipements, marchandises, stocks...

A qui s'adresse-t-elle?

Cette assurance s'adresse à tous les professionnels.

Quels sont les avantages ?

Cette assurance protège vos locaux, que vous soyez locataire ou propriétaire, ainsi que le matériel, équipements, marchandises, stocks. De plus, cette assurance vous indemnise pour les dommages consécutifs à un incendie, une explosion ou un dégât.

- Une gamme de formules modulables ;
- Une souscription transparente par la liste des biens que vous souhaitez protéger ;
- Un service d'assistance en cas de sinistre pour vous permettre de retrouver rapidement vos locaux.





TOUS RISQUES CHANTIERS

Qu'est-ce que c'est ?

L'assurance tous risques chantiers est un contrat destiné à couvrir les dommages accidentels ou pertes survenant aux biens de l'assuré sur le site des travaux pendant la période des travaux.

A qui s'adresse-t-elle ?

Ce contrat convient à tous les entrepreneurs, les maîtres d'ouvrage.

Quels sont les avantages ?

C'est une garantie qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et les dommages qui peuvent survenir sur le site. Les risques sont :

- Le vol ;
- L'incendie et l'explosion ;
- La foudre ;
- Les tempêtes ;
- Les pluies ;
- Les inondations ;
- Les frais de déblaiement ;
- La négligence ou la malveillance des ouvriers.





MULTIRISQUE INDUSTRIELLE OU COMMERCIAL

Qu'est-ce que c'est ?

Toute entreprise industrielle ou commerciale est exposée à de différents risques pouvant affecter ses locaux, son contenu, son exploitation et sa responsabilité civile. L'objet de cette assurance est de les couvrir, quel que soit le secteur d'activité.

A qui s'adresse-t-elle?

A toutes sociétés industrielles ou commerciales (alimentaires, énergie et matériel, métallurgie, imprimeries...)

Pourquoi souscrire ?

Pour protéger le patrimoine de l'entreprise contre les nombreux risques qui pourraient survenir. Parce ce que les conséquences financières d'un sinistre peuvent mettre en péril la survie de l'entreprise.

Quelles sont les différentes options ?

La garantie incendie pour le bâtiment et le contenu. C'est la garantie de base.

Garanties optionnelles :

- Tempête, grêle, fumée ;
- Chute d'appareils de navigation aérienne ;
- Choc d'un véhicule terrestre ;
- Actes de vandalisme, émeutes ; mouvements populaires ;
- Hautes eaux et inondations ;
- Dégâts des eaux ;
- Dommages aux appareils électriques et électroniques
- Vol ;
- Tous risques informatiques ;
- Bris de glace ;
- Bris de machine ;
- Perte d'exploitation ;
- Responsabilité civile exploitation;
- Responsabilité civile professionnelle ;
- Défense et recours.





RESPONSABILITE CIVILE DECENTNALE

Qu'est-ce que c'est ?

A compter de la date de réception de l'ouvrage, et de ce pendant dix ans, les architectes et entrepreneurs sont responsables de la solidité et de la stabilité des bâtiments qu'ils construisent. Cette obligation est régie par les articles 1792 et 2270 du code Civil. Cette assurance a pour but de couvrir les dommages matériels, les frais occasionnés par la menace d'effondrement de gros ouvrages et nécessaires à la sauvegarde de la construction ainsi que les frais de démolition de déblaiement nécessités par les sinistres garantis.

A qui s'adresse-t-elle ?

Les architectes, les entrepreneurs désignés pour la conception et la réalisation de la construction, le maître de l'ouvrage.

Pourquoi souscrire ?

- Pour respecter l'obligation légale ;
- Pour préserver son patrimoine des conséquences pécuniaires que pourrait engendrer un sinistre RC Décennale.

Quelles sont les différentes options ?

- La garantie Défense Recours ;
- L'indemnisation des dommages matériels à la construction trouvant leur origine dans de gros ouvrages de la construction et engageant la responsabilité décennale des assurés telle définie par les articles 172 et 2270 du code civil ;
- L'indemnisation des frais occasionnés par la menace d'effondrement des gros ouvrages et nécessaires à la sauvegarde de la construction ;
- Les frais de démolition et de déblaiement nécessités par les sinistres garantis au titre du présent article.





ASSURANCE RC SCOLAIRE

*La meilleure couverture
que vous pouvez offrir
à vos enfants.*



ETABLISSEMENTS PRÉSCOLAIRES • ETABLISSEMENTS PRIMAIRES
SECONDAIRES OU SUPÉRIEURS
ECOLES ET INSTITUTS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Nos garanties

L'assurance RC Scolaire couvre 3 aspects :

➤ **La Responsabilité Civile (RC) pour les dommages causés à autrui :**

- Dommages corporels dont intoxication alimentaire,
- Dommages matériels dont dommages immatériels consécutifs.

➤ **La garantie Individuelle Accident Corporel (IAC), pour les dommages corporels que vos enfants pourraient subir :**

▪ **Frais médicaux**

Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, etc.

▪ **Incapacité permanente**

Paiement d'un capital correspondant au taux d'incapacité arrêté par le médecin.

▪ **Décès**

La GA procèdera au paiement du capital décès aux ayants droits.

▪ **Cours de rattrapages**

Prise en charge des frais engagés pour rattraper les cours de l'élève victime d'un accident, pour l'option de souscription à partir de 1000 F CFA par élève et par an.

➤ **La garantie Défense Recours**

▪ **Défense**

Bénéficiez de services judiciaires spécialisés pour assurer votre défense pénale si vous faites l'objet de poursuites devant les tribunaux répressifs.

▪ **Recours**

Bénéficiez de la mise en oeuvre de tous les moyens nécessaires pour obtenir du tiers responsable la réparation des dommages matériels subis.

NB

Les remboursements ne seront effectifs que si les frais engagés sont la résultante de la prise en charge de dommages garantis et survenus pendant la période de validité du contrat.



RESPONSABILITE CIVILE (RC) GENERALE

Qu'est-ce que c'est ?

La RC Générale couvre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que peut encourir l'assuré en vertu des articles 1382 et 1386 du Code Civil, en raison des accidents corporels et matériels causés à autrui par les risques définis dans le contrat (exemples : sport, organisation de manifestation, chasse, etc.).

A qui s'adresse-t-elle?

A toute personne physique ou morale dans le cadre de ses activités, car il peut causer des dommages aux tiers (voisins, visiteurs, ses clients) d'où l'objet de la police RC de les couvrir.

Pourquoi souscrire ?

Pour bénéficier de la prise en charge des conséquences financières que l'assuré est amené à supporter en tant que personne physique ou morale dans le cadre de ses activités lorsqu'elle cause des dommages, même accidentellement, à autrui et à sa responsabilité civile engagée.

Quels sont les avantages ?

- Souscription rapide grâce à vos documents (personne physique ou morale)
- Prise en charge des dommages à la hauteur des capitaux que vous avez choisis à la souscription ;
- Protection de votre patrimoine du fait de toutes réparations de préjudices commis à un tiers par vous-même, vos bâtiments, vos installations, et tous autres appartenant à votre entreprise, ou louée par elle-même.





PROTECTION SOCIALE GROUPE / SANTE

Qu'est-ce que c'est ?

Désigné PROTECTION SOCIALE GROUPE en abrégé PSG, il s'agit d'un contrat souscrit par une entreprise, un comité, un projet, une association, un syndicat, une organisation, etc., qui permet de couvrir au quotidien les dépenses de santé des travailleurs ainsi que les membres de leurs familles.

A qui s'adresse-t-elle?

A toute entreprise, tout comité, tout projet, toute association, tout syndicat, toute organisation, composé d'au moins 10 employés.

Pourquoi souscrire ?

Dans la plupart des cas, les dépenses de santé surviennent soudainement. Elles impactent négativement la vie personnelle et professionnelle du fait des inquiétudes qu'elles créent. Afin de réduire le poids de ces aléas sur la vie personnelle et professionnelle des travailleurs, il est nécessaire que l'ensemble des employés bénéficie d'une couverture santé adéquate. Votre Assurance PSG intervient pour vous permettre de faire face aux dépenses qui restent à votre charge, que celles-ci soient liées à une maladie, un accident ou une maternité.

Quels sont les avantages ?

- Délai de remboursement imbattable (1 jour pour les montants de moins de 50 000 francs CFA et 5 jours à partir de 50 000 francs CFA);
- Création d'une société de gestion des prestations en Assurance Santé dénommée VIMSO pour la prise en charge optimale des assurés santés UNIQUEMENT ;
- Réseau de prestataires extensibles ;
- Liste des exclusions réduites ;
- Contrats parfaitement modulables ;
- Réunions périodiques avec les souscripteurs pour évaluer l'exécution du contrat au besoin;
- Assistance téléphonique 7 jours/7 ;
- Mise à disposition d'un guide d'utilisation de la PSG spécifique à chaque contrat ;
- Ouverture 24h/24 (suspendue à cause de la covid-19 et en cours de reprise).



Laafi classique (offres classiques)

Ce contrat garantit le remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et chirurgicaux. Les garanties sont acquises sur toute l'étendue du territoire du Burkina Faso pour tous les assurés (employés et membres de la famille). Pour les employés, les garanties sont également acquises à l'extérieur dans le cadre de missions ou de congés n'excédant pas 45 jours. Le remboursement est effectué en francs CFA sur la base et les limites des frais réels des barèmes de remboursement.

Les garanties de base

- **Les frais médicaux**

Les frais de consultations ou de visites médicales, la pratique médicale courante et la petite chirurgie accomplie par un médecin ou un auxiliaire diplômé.

- **Les frais pharmaceutiques**

Les médicaments et les fournitures à caractère thérapeutique prescrits par un médecin diplômé et délivré par un pharmacien diplômé. Par contre ne sont pas remboursés les médicaments prescrits par une personne autre qu'un médecin ou un auxiliaire diplômé, les médicaments achetés sans prescription médicale, et les médicaments figurants sur la liste des exclusions.

- **Les frais d'hospitalisation**

Les frais d'hospitalisation, en clinique ou à l'hôpital, prescrits médicalement en vue d'une intervention chirurgicale ou un traitement justifié par un accident ou une maladie garantie, sont pris en charge.

En tout état de cause, l'hospitalisation a lieu dans les cliniques conventionnées ou dans les centres hospitaliers publics.

- **Les frais chirurgicaux**

Les frais opératoires, les frais d'analyses de radiographies, les dépenses d'ordre médical, les frais de transport, les frais de rééducation fonctionnelle.

Autres prestations

- **Frais de maternité**

Les frais réels d'accouchement et de séjour dans les maternités publiques ou les cliniques agréées par l'assureur.

- **Frais d'orthopédie**

Les frais d'orthopédie suite à une maladie ou à un accident.

- **Frais dentaires**

Les soins, les extractions, les obturations exécutés par un chirurgien dentaire.

- **Frais de prothèses dentaires/auditives**

Les prothèses dentaires ou auditives prescrites par un médecin diplômé ayant reçu l'accord préalable de la compagnie sont remboursées dans la limite prévue aux conditions particulières.

- **Frais d'optique**

Les frais d'acquisition ou de remplacement de verres correcteurs ou lentille de contact, prescrits par un médecin ophtalmologue ou un médecin spécialiste en ophtalmologie, sont pris en charge par la Générale des Assurance dans la limite prévue dans les conditions particulières.

- **Soins liés au traitement du sida**

En cas d'atteinte de la maladie du SIDA, les maladies opportunistes déterminées à dire d'expert par le médecin conseil et le traitement directement liés au SIDA (tri thérapie, thérapie, AZT, etc.), sont pris en charge dans la limite prévue aux conditions particulières. En tout état de cause ces médicaments doivent être sous forme générique.





TRANSPORT

Qu'est-ce que c'est ?

Elle couvre les marchandises remises à des transporteurs maritimes, aériens, ferroviaires ou routiers en vue de sécuriser leur livraison. Les risques auxquelles les marchandises sont exposées sont :

- Les risques ordinaires : accidents ou évènement de transport, incendie ou «mouille»
- Les risques exceptionnels : grève, vol, émeute..

A qui s'adresse-t-elle ?

L'assurance transport s'adresse aussi bien aux professionnels du transport qu'aux entreprises et particuliers et en général à toute personne devant entreprendre une opération d'acheminement de marchandises.

Pourquoi souscrire ?

Lors de leur acheminement, un incident en cours de transport peut occasionner des dommages matériels à vos marchandises. L'assurance transport de la GA vous permet d'obtenir le remboursement des sommes engagées et donc pérenniser vos entreprises.

Quelles sont les différentes options ?

Les différentes options en la matière renvoient :

- **Garantie accident caractérisé**

L'accident caractérisé qui vous permet une indemnisation en cas de vol, de perte ou d'avaries résultant d'accidents pendant le transport, le chargement ou le déchargement.

- **Tous risques**

La garantie tous risques qui vous permet une indemnisation en cas de vol, de perte ou d'avaries résultant de tous types de sinistres.





TOUS RISQUES MONTAGE (TRM)

Qu'est-ce que c'est ?

La TRM couvre les incidents qui peuvent survenir lors du montage de machines. Le montage des machines est une opération très délicate. Cette assurance permet donc de faire face en cas de sinistre à tous les événements qui peuvent endommager vos machines et leurs équipements en cours de montage.

A qui s'adresse-t-elle ?

Pour les constructeurs, les entrepreneurs pour se couvrir des préjudices qu'ils pourraient causer au maître d'ouvrage (propriétaire de la machine) et tout propriétaire de machine à monter.

Quelles sont les différentes options ?

La TRM assure contre tous les événements susceptibles d'endommager vos machines ainsi que tous leurs équipements au cours de leur montage et essais, en cas de :

- Bris de machines au cours du montage et des phases d'essais ;
- Vol de machines, des pièces détachées et des accessoires ;

- Destruction provenant de l'environnement de la machine notamment : incendie, choc par un engin de manutention, explosion, foudre, dégâts des eaux, effondrement total, ou consécutif à la maladresse ;
- La Responsabilité Civile : au cours des travaux de montage et essais, vous êtes couverts contre les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels que vous êtes susceptibles de causer aux tiers et imputables à l'œuvre ;
- Extension à la RC : la Responsabilité Civile Croisée permet à l'ensemble des intervenants être assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile délictuelle ou quasi délictuelle considérés comme tiers les uns vis-à-vis des autres.





TOUS RISQUES INFORMATIQUES (TRI)

Qu'est-ce que c'est ?

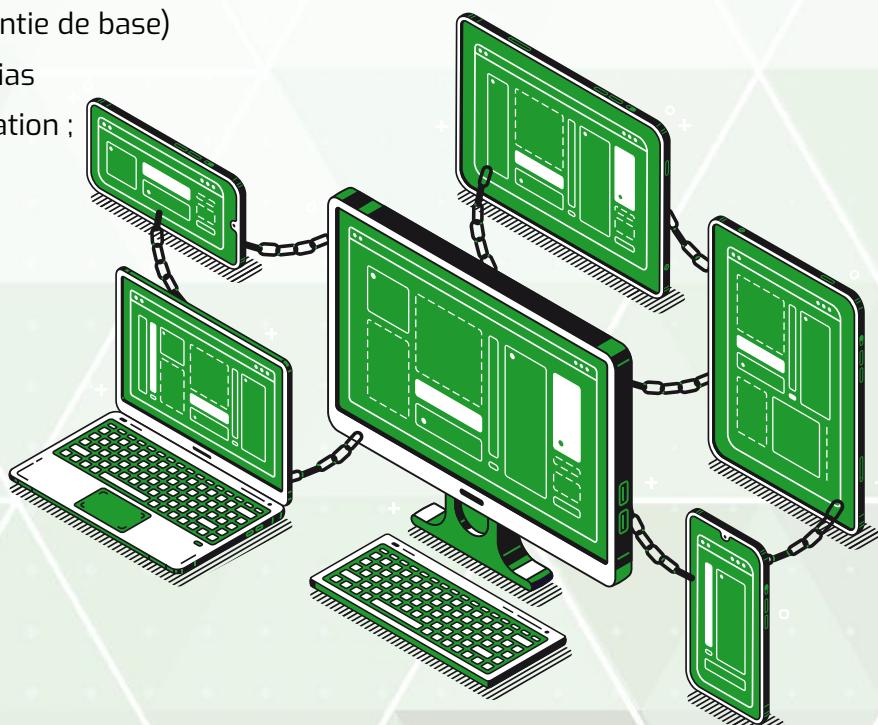
C'est une assurance qui vous permet de protéger l'intégralité de votre matériel informatique contre les dommages qui pourraient l'affecter et qui empêcheraient la poursuite de l'activité ou occasionneraient la perte des données sensibles pour l'entreprise.

A qui s'adresse-t-elle ?

A toute personne physique ou morale (entreprise, industrie) utilisant du matériel informatique.

Quelles sont les différentes options ?

- Dommage Matériel en TRI (garantie de base)
- Frais de reconstitution des médias
- Frais supplémentaires d'exploitation :
- Horaires d'expert.





VOYAGE GROUPE

Qu'est-ce que c'est ?

Cette assurance permet une prise en charge des frais inhérents à une urgence médicale pendant votre séjour à l'étranger.

A qui s'adresse-t-elle ?

A toutes personnes ou groupe effectuant un voyage dans le monde entier en dehors de leur pays de résidence (Burkina Faso).

Quels sont les avantages ?

- Une souscription facile en moins de 15 minutes ;
- Un numéro de téléphone pour une assistance rapide à l'étranger ;
- Une assurance répondant aux exigences des ambassades pour la demande des Visa ;

Quelles sont les différentes garanties et options ?

Les garanties et les options de l'assurance voyage groupe sont identiques à celles de l'assurance voyage individuelle.



**En nous appuyant
sur notre appartenance
au Groupe FADIMA,
nous continuerons
d'offrir les couvertures
les mieux adaptées
aux besoins des populations
au-delà des frontières
du Burkina Faso.**



DISPONIBILITE - DYNAMISME - INNOVATION - ECOUTE - CONFIANCE

UNE APPLICATION POUR SIMPLIFIER VOS OPÉRATIONS

- ✓ Découvrir nos services
- ✓ Obtenir un devis
- ✓ Localiser nos agences
- ✓ Nous Contacter



DISPONIBLE SUR
Google play

Disponible sur
App Store





📞 25 31 77 75

📞 77 20 20 91

📞 77 20 20 91

✉️ info@g.a.bf

🌐 GAassurances

🌐 www.ga.bf